



Arnaque au contract de travaille

Par **djloicnsa**, le **25/11/2008** à **13:06**

Bonjour cette été j'ai fait de soirées pour une entreprise le problème c'est que le patron m'a dit que je signerai mon contrat à la fin. Vu que c'est une entreprise assez réputée je ne me suis pas alarmé. Le fait est que en fin de soirée il m'a proposé de faire une autre soirée le week-end d'après et que je signerai mes deux contrats en même temps. Au final j'ai eu ni de contrat ni de rémunération. Comment puis-je faire pour récupérer mon dû et surtout pour que cette entreprise ne recommence pas avec d'autres personnes. Merci de votre réponse

Par **adama**, le **25/11/2008** à **13:32**

Bonjour,

Vous devez réclamer votre rémunération en contrepartie des soirées que vous avez organisées pour lui.

Cela ne doit pas être difficile de le prouver, en dehors du fait qu'il ne vous a pas signé un contrat, dans le but de vous tromper.

Vous pouvez à l'aide de vos factures, ou tout autre moyen qui prouvent que vous avez travaillé pour lui, et même les témoignages, etc, utiliser cela comme moyen de défense, devant l'autorité.

Vous pouvez lui demander encore de vous payer et s'il refuse vous portez plainte, saisissez un avocat ou le juge..